



POLICE DE LIBRE PASSAGE

La sécurisation des avoirs
de prévoyance

TAUX GARANTI



LES AVANTAGES *DE NOTRE* *POLICE DE LIBRE PASSAGE*



Des prestations
garanties lors
de la signature



Le choix du
versement en capital
ou en rente



La protection
de vos proches

Mais aussi...

Un taux d'intérêt garanti pendant toute la durée de l'épargne
La possibilité de transformer le capital en un revenu garanti à vie
L'opportunité de transférer depuis un autre établissement

LA SOLUTION IDÉALE POUR *LES AVOIRS DE LIBRE PASSAGE*

Que ce soit entre deux activités professionnelles, lorsque vous devenez indépendant, ou pour la répartition des avoirs du 2^e pilier suite à un divorce, vous pouvez disposer à un moment de votre vie d'une prestation de libre passage. Nous vous offrons de nombreux avantages que la concurrence n'a pas.

L'opportunité de choisir la rente

Les différentes prestations de libre passage disponibles sur le marché semblent plus ou moins comparables jusqu'à l'âge de la retraite. Cependant, si vous choisissez notre police de libre passage plutôt qu'un compte de libre passage bancaire, vous bénéficiez de la possibilité unique de la rente viagère et ses nombreux avantages.

Jusqu'au moment de votre départ à la retraite, vous restez libre de choisir comment vous sera versé votre avoir de libre passage : en capital, en rente viagère, ou une combinaison des deux. C'est vous qui décidez, selon vos besoins.

Avec la rente viagère (schéma 1), notre spécialité, vous avez la certitude de toucher un revenu garanti à vie, même après que le capital épargné a été intégralement consommé.

Une grande flexibilité

Même si votre avoir de libre passage est déjà placé auprès d'une banque ou d'une assurance, vous avez la possibilité de le transférer sans aucune incidence fiscale aux Rentes Genevoises, afin de profiter de nos avantages.

En cas de reprise d'une activité professionnelle, votre capital et vos intérêts seront transférés vers votre nouvelle caisse de pension, sous respect des exigences prévues par la loi (schéma 2).

TRANSFÉREZ VOTRE LIBRE PASSAGE : QUELQUES CLICS ET C'EST FINI!

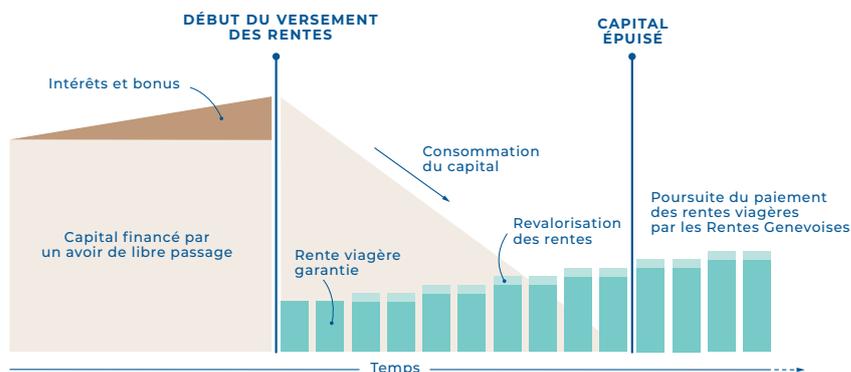


Remplissez notre formulaire en ligne pour transférer votre avoir de libre passage depuis votre caisse de pension actuelle vers les Rentes Genevoises. Nous nous occupons

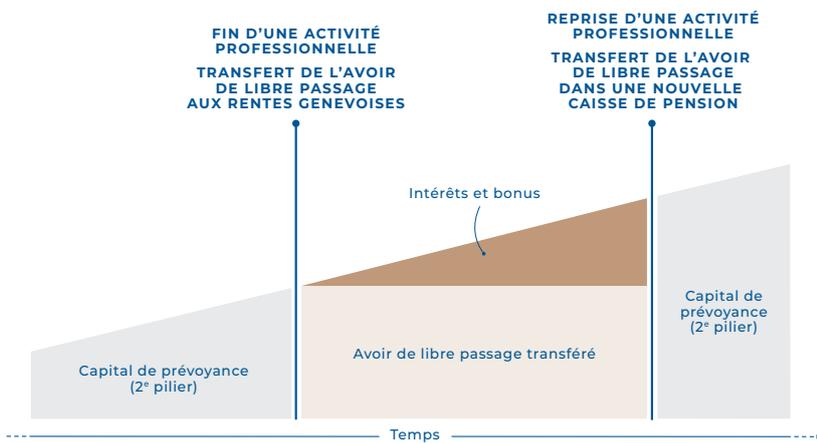
de toutes les démarches!

Pour en savoir plus:

rentesgenevoises.ch/plp-en-ligne



1. Rentes viagères avec revalorisation des rentes, financées par une police de libre passage



2. Protection des avoirs de prévoyance en période de cessation d'une activité professionnelle

L'accession à la propriété

Vous pouvez bénéficier de tout ou partie de votre prestation pour l'accession à la propriété. Le montant de votre avoir de libre passage et votre âge sont déterminants pour calculer la somme qui peut vous être mise à disposition.

A chaque âge ses besoins

Si vous cessez définitivement toute activité avant l'âge de la retraite, il est possible de transformer votre capital en un revenu garanti à vie (au plus tôt cinq ans avant l'âge de la retraite). En fonction de vos besoins ou de vos choix, ce revenu garanti peut également être perçu jusqu'à cinq ans après l'âge de la retraite. Cette souplesse nous permet de créer une variante sur mesure en fonction de votre situation.

La protection de vos proches

La rente viagère offre la protection d'un revenu garanti à vie, à vous, mais aussi à vos proches. Une rente viagère sur deux têtes (vous et votre conjoint, par exemple) vous garantit la poursuite des versements en cas de décès et de choisir votre propre taux de réversion (le taux permettant de calculer la rente pour le survivant). Elle vous permet également de prévoir une clause de restitution du capital en cas de décès.

Ses variantes sont nombreuses, et peu d'assurances proposent ces possibilités. N'hésitez pas à nous contacter pour définir ensemble une solution sur mesure.

La fiscalité de la police de libre passage

→ La gratuité du transfert

En cas de reprise d'une activité professionnelle, transférer votre avoir de libre passage vers votre nouvelle caisse de pension se fait sans aucun frais ni imposition : cette opération est totalement neutre.

→ Vos intérêts non imposés

Pendant la phase d'épargne, les intérêts générés par votre police de libre passage ne sont pas imposables.

→ En cas de rente

Si vous transformez votre police de libre passage en rentes viagères, celles-ci seront imposées comme un revenu.



LE TAUX GARANTI

Nous proposons une exclusivité sur le marché genevois: le taux d'intérêt fixe. Garanti à la signature du contrat, il détermine les intérêts que vous toucherez tout au long de votre contrat, indépendamment des fluctuations de l'économie et des marchés financiers.

NOS EXCLUSIVITÉS

La participation aux excédents

Notre établissement de droit public est à but social. Sans actionnaires à rémunérer, nous n'avons pas de dividendes à verser. Ceci signifie que ce sont nos assurés qui bénéficient de nos bons résultats. Une fois les réserves et provisions constituées, assurant la pérennité de l'Etablissement et garantissant les rentes, les excédents vous sont redistribués sous trois formes selon votre contrat :

→ **Un complément d'excédents**

C'est un montant payé en complément de votre rente garantie. Il est variable et calculé en fonction de nos résultats financiers.

→ **Un bonus d'intérêt**

C'est un intérêt supplémentaire versé durant votre phase d'épargne avant la retraite.

→ **Une revalorisation des rentes**

C'est une augmentation de la rente, calculée sur la moyenne de l'inflation genevoise des deux dernières années. La rente revalorisée devient votre nouvelle rente garantie.

Une rente viagère garantie à vie

La rente viagère vous permet de recevoir un revenu fixe à vie: les Rentes Genevoises s'engagent en effet à poursuivre son versement même lorsque le capital cotisé est épuisé. Un avantage qu'aucun autre produit financier ne garantit.



**NE MANQUEZ
PAS LE MEILLEUR
DE L'ACTUALITÉ
DE LA PRÉVOYANCE**

rentesgenevoises.ch/blog

VOTRE PARTENAIRE DE CONFLANCE

Plus de 170 ans d'expérience nous permettent de parfaitement répondre à vos besoins. Sécurité, contemporanéité, anticipation, et pérennité : quatre valeurs qui font notre réputation et inspirent notre vision, nos actions et nos engagements au quotidien.

Notre gestion financière est prudente et axée sur la performance à long terme. Nous privilégions une stratégie d'investissement solide et diversifiée répondant à notre charte d'investissement responsable. Les biens immobiliers occupent une part importante de nos actifs : une tradition de longue date pour nous qui cherchons avant tout à sécuriser l'épargne de nos clients.

Pour tout besoin de prévoyance individuelle, de rente sous toutes ses formes et de placements financiers les plus sûrs, profitez du savoir-faire et de l'expertise des Rentes Genevoises en matière de prévoyance sécurisée.

Les conseils de nos experts en prévoyance sont gratuits et sans engagement ; nous pouvons ainsi offrir à chacun les clés pour comprendre et optimiser sa prévoyance.

Chaque situation est particulière. Nos conseillers vous proposeront la prestation la plus adéquate à la vôtre. S'adresser à un spécialiste vous permet ainsi de construire une prévoyance entièrement personnalisée.

Ce document a été établi à titre purement informatif. Les Rentes Genevoises attachent une grande importance à l'exactitude des informations présentées. Elles ne sauraient toutefois garantir qu'au moment de leur lecture, ces informations sont toujours à jour et exhaustives. Elles se réservent le droit de les modifier en tout temps. Ce document n'est pas contractuel et n'engage en aucun cas la responsabilité des Rentes Genevoises. Toute reproduction, totale ou partielle du document, est soumise à l'autorisation préalable des Rentes Genevoises. © 2024 Rentes Genevoises - Tous droits réservés.



Suivez-nous sur LinkedIn
www.linkedin.com/company/rentes-genevoises/

Place du Molard 11
Case postale 3013
1211 Genève 3

+41 22 817 17 17
rentesgenevoises.ch
info@rentesgenevoises.ch



RENTES GENEVOISES
1849